

## VIVRE A LABEAUME

### Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site, régie par la loi de 1901.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21/08 1995.

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU, par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 3/07/2002.

### COMPTE -RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2004

Le mercredi 4 août 2004, à 18 heures, sur convocation de leur Présidente, les adhérents de l'association Vivre à Labeaume se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle communale « le Recatadou ». Claude Guary, vice président, assure la présidence de la réunion.

Un quorum de 26 présents et 25 représentés sur 75 adhérents ayant été constaté, l'assemblée délibère sur l'ordre du jour suivant :

#### Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2003.

##### 1. Rapport moral de la Présidente .

##### 2. Rapport financier du trésorier.

##### 3. Compte rendu de nos activités.

##### 4. Suivi des motions votées l'an passé et évolution des principaux dossiers suivis par l'association

-Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- La rivière et l'assainissement

- Les parkings.

##### 5. Propositions d'actions pour l'année à venir .

##### 6. Questions diverses

**Point 1-** Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2003 adressé préalablement aux adhérents ne faisant l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité ;

**Point 2- Yvette Smith Hermitant**, présidente de l'association, donne lecture d'une communication dont le texte figure en annexe 1 et dont le contenu est approuvé l'unanimité

**Point 3- Jacques Allard**, trésorier, présente alors le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2003/2004 un bénéfice de couverture des dépenses par les recettes ordinaires de 859, 40 Euros. De plus des économies ont été réalisées au plan administratif, économies liées malheureusement à l'absence de bulletin. Le résultat final de l'exercice est donc un excédent de recettes sur les dépenses de 1609 Euros. La situation de trésorerie pour une association comme la notre est saine, et les relevés de banque montrent un solde positif global cumulé de 3160,55 Euros.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2004/2005 est également présenté en équilibre, à 2160 Euros avec une prévision plus importante de frais administratifs et de publication.

Après débat sur ces propositions, il est procédé au vote : le rapport financier et le budget prévisionnel 2005 sont adoptés à l'unanimité. Ils sont annexés en annexe 2.

#### **Point 4 - Compte rendu de nos activités en 2004**

Jacques Allard fait part des principales actions menées par le bureau de l'association durant l'année qui vient de s'écouler.

- Ø Trois réunions de bureau,
- Ø Assistance aux séances du conseil municipal (une dizaine)
- Ø Participation aux commissions extra municipales d'urbanisme (21 janvier)
- Ø Interventions auprès de la Commune pour obtenir les procès verbaux des différentes réunions : aucun procès verbal n'a été jamais réalisé, sauf celui concernant la réunion du 21 janvier dont nous avons fait un compte rendu sur les trois points délibérés. Nous avons également demandé les différents documents d'accompagnement du PLU (PPR, PADD etc. ...) hélas sans succès... !
- Ø Intervention auprès de la Commune pour obtenir l'étude sur les parkings
- Ø Examen du dossier préalable à la DUP (seul ce dernier dossier nous a été remis)
- Ø Lancement d'une étude comparative des différentes solutions existantes en matière de parkings payants (Evora, Lubéron, Moustiers Sainte Marie, Etréat, Saintes Marie de la Mer, Pont du Gard, pointe du Raz...) Cette étude se poursuit et nous avons besoin d'exemples, des tarifs et des modalités que vous pourriez connaître.
- Ø Lettre au préfet (en date du 29 avril) à la suite de la délibération du Conseil municipal arrêtant le PLU, pour demander la mise à disposition des différents documents, et pour dénoncer l'absence de concertation et le déroulement « hasardeux » de la procédure.
- Ø Participation de notre association aux séances de travail de l'Association pour le Développement de l'Ardèche Méridionale (ADAM) et présentation avec les autres associations d'une motion demandant l'adoption d'un périmètre intercommunal avant la fin de l'année 2004
- Ø Participation le 1<sup>er</sup> juin à la réunion du nouveau « Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux » (SAGE) à Ribes. Notre représentant a fait part de nos préoccupations sur l'état de la rivière Beaulieu.
- Ø Participation à deux réunions du syndicat Beaulieu Drobie, malheureusement en voie de disparition
- Ø Participation à l'organisation des différentes festivités (tuade, castagnade, fête votive etc..) dans le cadre du comité d'animation inter association

Malheureusement nous avons été freiné dans notre activité par le manque de disponibilité et le manque de présence locale : nous n'avons fait que réagir aux plus fortes urgences, et nous n'avons pu notamment publier de bulletin cette année. Tout retombe toujours les membres du bureau et notamment sur ceux qui demeurent en permanence à Labeaume.

Espérons que de nouvelles adhésions, une plus grande mobilisation et l'augmentation de la disponibilité de certains, ainsi qu'une plus forte présence sur Labeaume tout au long de l'année nous permettra de faire beaucoup mieux en 2004/2005. Il en va de la crédibilité de notre association.

Le représentant de la Commune intervient pour justifier le fait que l'Association n'ait pas reçu les documents demandés. Nos points de vue divergent : une lettre sera à nouveau adressée au maire pour que nous soyons consulté et que nous recevions les documents.

#### **Point 5- Evolution des principaux dossiers suivis par l'association.**

Les trois motions que nous avons voté l'an passé à la quasi unanimité ont été adressées à la commune, à la Sous préfecture et à la Préfecture, mais n'ont provoqué à ce jour aucune réaction...

## ➤ Ø La rivière

**Yann Callot** intervient pour signaler que les problèmes ne se sont guère améliorés, compte tenu du fait que nos difficultés viennent essentiellement du fait que Labeaume se situe à l'aval d'un important bassin versant sur lequel il est difficile d'intervenir, à notre niveau. Les pompages de Laboule et de Vernon sont toujours aussi importants. L'épuration des installations en amont de Labeaume, et notamment de campings est toujours aussi problématique...La multiplication des assainissements individuels en milieu karstique provoque une pollution diffuse et incontrôlable. La pluviométrie de ce printemps et de ce début d'été n'a pas permis de remise à niveau de la nappe, et le débit reste inférieur à la normale. Les analyses récemment remises à la Commune par la DDASS font état d'une eau de qualité « moyenne » (c'est à dire inférieure aux normes), avec un taux de coliformes totaux de 600/ml...Les travaux qui devaient être fait depuis deux ans à la demande du syndicat Beaume Drobie (enlèvement des embâcles en amont du pont pour les transférer et les niveler en aval du pont, avec protection des aprons par pêche électrique) ont été réalisés.

La station d'épuration, transformée depuis 1992 en fosse septique, reste hors d'usage normal, et la commune doit régulièrement faire appel à SOS Vidange, ou à la bonne volonté des élus eux mêmes, ce qui bien sur à un coût qui finit par être important.

Nous devons absolument intervenir sur ce dossier qui est vraiment au croisement de toutes nos préoccupations : le bureau propose pour la seconde fois la mise en place d'un groupe de travail élargi qui puisse faire un point approfondi sur le sujet et faire des propositions, aux élus, aux structures spécialisées (SAGE, SEBA, Agence de bassin) à l'Administration...par exemple Callot et Chemetov sur les solutions techniques, Allard sur les structures locales, Guary sur le financement, et de nombreux autres que nous appelons ici et dès à présent à se mobiliser.

## ➤ Ø Le PLU

**Claude Guary** fait le point sur le dossier. Le feuilleton démarré en 1989 continue : après une délibération surprise du conseil municipal le 28 janvier dernier, arrêtant le Projet dans des conditions que notre association juge inadmissibles, et a propos de la quelle nous sommes intervenu auprès du préfet, la transmission du dossier aux différentes administrations a révélé des omissions ou des désaccords (absence de prise de position du Seba sur le schéma d'assainissement, pas de transmission à la DIREN, réserves de la DDASS sur l'assainissement individuel sur le plateau karstique...). Cela a entraîné le blocage de l'instruction finale du dossier et le report de l'enquête publique qui devait avoir lieu cet été. Une réunion inter services doit faire le point sur le dossier début septembre, ce qui va reculer l'instruction d'au moins trois mois : comme Labeaume est une commune touristique, l'enquête publique doit avoir lieu au moins pour partie pendant les périodes de fréquentation touristique, c'est à dire au mieux à Pâques 2005.

Cela va nous laisser du temps pour préparer cette enquête et poursuivre notre revendication de communication préalable de l'ensemble du dossier.

En attendant, la gestion aléatoire de l'espace et du foncier se poursuit, avec des demandes de dérogation ou d'applications par anticipation (Cf. notamment la séance de la commission d'urbanisme du 21 janvier : transformation de la Zone de la Bigournette en secteur AUC pour accueillir 50 mobil home (il y a quand même une diminution de 50% par rapport au projet de décembre 2002 !), régularisation à posteriori des installations de camping non réglementaire de Postfabre par création d'un parc résidentiel de loisirs, menace, malgré les promesses de la réunion publique de août 2001, sur la dernière zone verte le long de la route de Ruoms (proposition de passer en zone AU entre la Loubatière et la maison Dupland), etc. ...

Toutes ces mesures vont dans le sens d'une augmentation de la pression touristique, d'une dégradation du paysage et de la qualité des sites, et d'un renchérissement des charges communales : nous devons absolument obtenir des améliorations significatives du zoning et du règlement lors de la suite de la procédure, et rester vigilants sur chacune des actions intermédiaires ou de régularisation...

**Paul Chemetov** intervient longuement à ce sujet et fait remarquer que le statut d'association locale d'usagers agréée et celui d'association agréée de protection de l'environnement nous confère un droit d'accès permanent aux documents, y compris lors des discussions préalables (articles L 160-1 du Code de l'Urbanisme et L 141-1 du Code de l'Environnement). Si nous avons du faire valoir nos droits à être reconnus devant le tribunal administratif et faire condamner le préfet de l'Ardèche, notre souhait n'est pas d'en arriver à ces extrémités envers la municipalité pour obtenir ce qui nous est dû.

Le PLU doit tenir compte des trois groupes d'intérêts qui existent à Labeaume : les propriétaires fonciers, les habitants permanents, les résidents occasionnels. La participation des uns et des autres à la fiscalité locale est comparable. En outre, l'apport financier annuel des résidents secondaires, à l'économie artisanale du bâtiment de l'entretien et des services est considérable et peut être évaluée, au minimum, à plus de 2 Million d'Euros. Dans ces conditions, le projet de PLU doit équitablement arbitrer entre les intérêts des uns et des autres et ne peut se faire, contre l'intérêt commun, au seul profit de quelques uns. Le PLU doit prendre en compte l'intérêt à long terme du développement communal. Il va durablement infléchir l'économie et le paysage labeaumoïse, et ne peut être moins soucieux de la bonne gestion territoriale que le POS précédent. Or ce que nous savons du PLU en préparation, sur l'abandon des coupures vertes, la dispersion de l'habitat (alors que les problèmes d'adduction d'eau et d'assainissement ne peuvent être résolus) et l'approbation après coup des situations illégales nous fait craindre l'inacceptable. En l'état, si ce projet n'était pas modifié, nous nous y opposerions.

**Gérard Marron** confirme à son tour les difficultés rencontrées par la Commune en matière d'eau et d'assainissement et la gestion problématique du SEBA. Actuellement les pertes sur réseaux seraient de l'ordre de 40 % et plus de trente foyers sont en attente d'adduction d'eau potable.

Ambroise Fandre fait remarquer que compte tenu des difficultés d'assainissement et d'approvisionnement en eau, il n'y a actuellement aucune raison de construire à l'écart des zones déjà occupées.

## ➤ Ø Le PPR (plan d'exposition aux risques)

Une première version (dont nous n'avons pas eu connaissance) et sur laquelle la commune avait donné son accord, a fait l'objet de nombreuses remarques de la part de l'administration et a donc été remise à l'étude. Cette seconde version fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec celle du PLU : elle prévoit d'interdire les extensions de camping ou d'hébergement dans les zones 1 (ce qui posera des problèmes à certains sur le Sablas), de négocier des extensions liées à des suppressions compensatoires dans les zones 2. Nous allons à nouveau demander communication de ce document, par voie contentieuse si nécessaire...

## ➤ Ø Les Parkings

**Claude Guary** rappelle qu'à la suite de la délibération de juin 2003 prévoyant l'expropriation pour utilité publique de trois parcelles dans le prolongement actuel des parkings, la commune a négocié à l'amiable avec deux des propriétaires (sur la base d'un prix de 8 euros /m2 en zone inondable non constructible !!). Le troisième terrain est bloqué, et les choses risquent donc de rester en l'état un certain temps.

Les travaux de restructuration lourde du parking du cimetière et le maintien de la berge devant le Sablas en parking provisoire en saison conduisent au maintien de la jauge globale à 300/350 emplacements, qui nous semblaient l'an passé être un maximum absolu. Compte tenu de la baisse de fréquentation touristique constatée cette année, on pouvait compter le 18 juillet après midi, environ 220 places occupées, ce qui prouve bien que l'ensemble actuel est quantitativement, sinon qualitativement, largement suffisant.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont d'ailleurs noté cet état de fait, et ont également souligné le bon fonctionnement (nous l'avons constaté également à quelques exceptions près) des zones réservées au stationnement des résidents. Nous nous en réjouissons, car cela peut

représenter un premier pas vers une tarification des parkings pour les visiteurs extérieurs à la Commune, une solution qui reste une des seules à pouvoir stabiliser la pression touristique.

Cependant, le problème de la zone de stationnement sur Berge, sous le Sablas, reste à discuter compte tenu des risques en zone inondable. Selon les élus, l'emplacement « résidents »(25 places) pourrait y être maintenu.

**Dominique Auvray** intervient pour avoir des éléments sur le fonctionnement des badges « résidents »....

**Roger Mannevaud** dénonce avec vigueur les désagréments générés par le stationnement illicite au carrefour du Récatadou , notamment lors des séances du festival.

A propos des parkings, un débat rapide s'est engagé entre les participants, avec notamment des interventions de **Gérard Marron**, représentant la Commune et de **Michel Laurent**, architecte, sur l'intérêt et la nature des travaux réalisés récemment devant le cimetière. Parking ou place ? Le débat n'est pas clôt et fera l'objet d'un article dans notre prochain bulletin. En tous cas, de par son importance spatiale et financière, le sujet méritait et mérite toujours, concertation.

**Alain Chalvet**, non adhérent, représentant l'association des riverains de la Beauce, renchérit avec nous sur l'état déplorable de la rivière et plaide pour une coordination et des actions en commun.

**Point 6 –Propositions du Bureau sur ce qu'il serait possible de faire en 2004/2005** (au delà du suivi et de la poursuite des actions sur les sujets évoqués ci-dessus)

➤ Ø **Une parution régulière de notre bulletin d'information**

Nous devons nous fixer un objectif minimal de trois numéros pour l'année qui vient, plus la publication du compte rendu de l'assemblée générale : automne/hiver, printemps et été. Au moins deux articles de fond par numéro, plus les brèves et toutes les informations susceptibles de nous mobiliser. Un comité de rédaction doit être coopté et s'engager sur un calendrier. Nos bulletins devraient également faire réagir ou informer à partir de citations ou de commentaires d'articles de média locaux. L'impression doit se faire localement (moins coûteux et plus simple), la distribution peut être militante, compte tenu du nombre grandissant de nos adhérents qui restent à Labeauce plus longtemps hors saison. Des volontaires se sont manifestés : **Paul Chemetov** pour le numéro automne hiver, **Claude Guary** pour le numéro de Pâques, **Tatiana Sévenier** pour le numéro printemps été . Merci à tous ceux qui veulent intervenir et nous aider à communiquer de prendre contact avec eux.

➤ Ø **Une carte précise et opérationnelle de Labeauce**

Comme chacun le sait, il est extrêmement difficile de disposer d'une carte de la commune de Labeauce de bonne qualité: la commune est répartie sur quatre cartes IGN au 1/25.000ème qu'il faut rassembler et qui ne sont pas mises à jour simultanément. L'association se propose donc de contacter l'IGN pour racheter un plan d'assemblage ou faire éditer un fond de plan centré sur la Commune. Nous pourrions alors le commercialiser auprès des utilisateurs et randonneurs, et le mettre à jour pour disposer d'un outil précieux à usage d'étude.

➤ Ø **Un site Internet pour tous**

Labeauce n'existe au niveau de l'Internet que par le (très bon) site du festival, et quelques autres plus spécialisés.

Il est maintenant possible d'avoir l'ADSL à Labeauce, ce qui devrait nous conduire à communiquer de plus en plus par e-mail et à réaliser notre propre site internet. Celui ci, construit, animé et géré par VAL, serait cependant ouvert à tous et chercherait à être LE site généraliste de Labeauce, ouvert à toutes les associations, à tous les échanges, commerciaux ou non, mais sans aucun marquage politique ou partisan. Là encore, il nous faut des volontaires pour prendre en charge cette action nouvelle.

**Yann Callot** a accepté de prendre en charge l'animation de ces deux dernières réalisations (carte et site Internet)

Pour mieux communiquer et communiquer plus vite, merci de prendre contact avec lui et de lui confier votre adresse internet.

➤ Ø **Des échanges plus réguliers avec la Municipalité**

Après en avoir longuement discuté, le bureau, dans sa majorité, estime qu'il est souhaitable de dépasser les niveaux actuels de malentendu et d'hostilité réciproque dans nos relations avec la municipalité : même si nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qu'elle fait, (loin de là !), nous devons reconnaître la difficulté de gérer, sans beaucoup de temps et de moyens, une commune rurale particulièrement belle et attractive, sur fréquentée deux mois par an, et soumise à des pressions contradictoires particulièrement lourdes. Nous devons constater aussi quelques améliorations (ainsi de l'auberge rurale dont le succès au démarrage nous réjouit, ainsi d'une première préfiguration d'un stationnement réglementé...)

Nous voulons donc essayer de renouer un dialogue qui s'est crispé depuis quelques années : cela ne sera pas évident, dans la mesure où certaines de nos visions (sur le PLU, le foncier et la pression touristique notamment) sont en opposition flagrante...mais cependant les positions peuvent évoluer avec les hommes... Nous souhaitons donc un débat sur ce sujet et éventuellement un mandat clair de la part de l'Assemblée générale pour établir avec la municipalité un autre type de relation, dans l'intérêt collectif.

➤ Ø **La « Charte » de l'association, expression commune et précise de nos objectifs**

Pour être mieux à même d'animer le débat dont nous venons de parler, et pour qu'il soit à la fois constructif mais rigoureux, il nous faut consolider nos positions et nos objectifs et examiner clairement ce qui nous rassemble...Nos statuts ne consacrent que deux lignes à nos domaines d'intervention.

Le bureau propose donc de mettre à l'étude une « charte » de l'Association, qui déclinerait de façon plus précise nos visions sur la croissance, le développement durable, la valorisation patrimoniale, l'environnement, la fréquentation touristique etc. .. dans des termes simples, accessibles et permettant un véritable débat, par Internet, par écrit ou lors de réunions intermédiaires : cette charte serait ainsi discutée entre tous, et serait finalisée et adoptée lors de notre prochaine assemblée générale .

Cela devrait nous permettre d'être plus forts dans le débat, plus cohérents, et de ne pas se faire piéger dans des discussions sur des cas particuliers et exceptionnels, ce qui à l'échelle d'une petite commune où tout le monde se connaît est un piège permanent...

**Ces deux derniers points ont fait l'objet d'une approbation unanime de la part de l'assemblée.**

Une réserve émise par **Gérard Marron** évoquant la situation conflictuelle de la municipalité avec **Michel Barnaud**, ainsi que la réponse de ce dernier, a conduit le bureau à réaffirmer fortement sa volonté de dialogue, en dépassant les cas personnels.

**André Grégoire** intervient pour dire qu'en tant que membre fondateur de l'association et l'un des soutiens de l'activité inter-associative, il se réjouit des orientations proposées par le bureau et du caractère constructif de la discussion.

**Point 7-Questions diverses**

**Marie Hélène Balazuc** évoque le problème des entrées du village et des différents hameaux qui sont toutes désagréablement signalées par des alignements de containers. L'association interviendra auprès de la Commune pour demander la réalisation d'emplacements et de plantations adaptés.

L'ordre du jour étant épuisé, la plus grande partie de l'Assemblée Générale s'est retrouvée autour d'un apéritif et d'un buffet bien sympathique préparé par nos amis Allard, Grégoire .... et par le traiteur de Saint Alban...

\*\*\*\*\*

## Rapport moral de la Présidente

Chers amis, chers adhérents et non adhérents,

Merci d'être parmi nous ce soir. Je remercie la municipalité de nous avoir prêté la salle du Recatadou et je remercie particulièrement Monsieur Marron et Madame Meyer de nous faire l'honneur de participer à nos travaux. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas connu une telle participation de la Commune.

Chacun d'entre vous a eu l'ordre du jour qui est intégré à la convocation, et sur lequel je vous demande d'intervenir ou d'apporter des modifications si vous le souhaitez.

Pour résumer cette année, je dirai que nous aurions bien voulu créer une commission rivière, nous réunir plus souvent, faire paraître plusieurs bulletins et former des groupes de travail réguliers pour assurer le suivi des motions votées l'an passé...

Lors de l'Assemblée générale de l'année dernière, je vous avais fait part d'un état des lieux accablant sur la rivière la Beauce : malheureusement je pourrais faire cette année presque le même discours ; rien n'a changé, rien n'est résolu, malgré nos motions et notre bonne volonté : débit insuffisant compte tenu des pompes amont, rejets de trop nombreux effluents, fréquentation excessive. Les analyses sanitaires contradictoires effectuées ne garantissent pas le niveau de salubrité et de qualité de l'ensemble des eaux de baignade. Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès des diverses autorités responsables pour leur demander de déterminer clairement les arbitrages nécessaires et de définir une politique d'utilisation qui garantisse à long terme le maintien et la sauvegarde de la rivière, en donnant la priorité aux préoccupations écologiques. Nous n'avons pour l'instant aucun retour, ni reçu aucune résolution qui permettrait d'avoir l'espoir d'une rivière enfin baignable...

J'ai écrit au nouvel organisme de gestion (le SAGE : syndicat de gestion des eaux), et Jacques Allard a participé à la dernière réunion de cet organisme dont les objectifs sont les suivants : rechercher un équilibre durable entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usagers. Les élus du bassin versant ont décidé de s'engager sur la voie d'une réflexion globale et concertée des problèmes de l'eau : à plus de 95 % les 158 conseils municipaux ont donc répondu favorablement à la mise en œuvre d'un SAGE sur ce bassin versant de l'Ardèche. Je vous lis un extrait de ma lettre :

« Vos objectifs semblant répondre à notre attente, cette lettre a pour objet de vous faire part des principaux constats qu'il est objectivement possible de faire sur l'état de notre rivière la Beauce. et de vous proposer des axes de collaboration de notre association avec votre équipe, de façon à mieux assurer la protection de cette rivière qui est la principale richesse de notre commune, au plan écologique, économique et paysager...Or cette rivière est gravement menacée par les pompes abusives, par l'exploitation des sables et galets, par la sur fréquentation touristique.

Notre association intervient pour que ce capital précieux soit géré et valorisé, pour que les générations futures bénéficient encore d'une rivière propre, claire et abondante...

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes à votre disposition pour un entretien à ce sujet avec vous même et votre équipe.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président.... »

Cette lettre a été envoyée début juillet, et nous attendons la réponse.

Que faire d'autre ? Il nous faut maintenant envisager de parler de nos problèmes à la presse locale : Dauphiné, Tribune, Echo des Cévennes, mais aussi au Conseil Général, à l'Union de Viticulteurs, aux responsables locaux des partis politiques etc.... Nous devons leur dire qu'en tant qu'association agréée de défense du cadre de vie et association locale d'usagers, notre légitimité est totale dans cette bataille pour la défense de la rivière. Ce combat doit s'envisager globalement et nous devons exiger des responsables de tout mettre en œuvre, en matière d'assainissement, d'urbanisme, en un mot de démocratie, pour améliorer la situation de la rivière...Comme nous, nous devons les rendre inquiets quant à son avenir !

Le fil rouge du développement local étant le tourisme, quel type de fréquentation attendez vous sur vos communes ? L'avenir urbanistique se décide à 10 ou 15 ans, que préconisez vous en matière de document d'urbanisme ? Je sais que vous serez d'accord avec nous pour que nous disions tout cela....

Je voudrais maintenant changer un peu de registre et me retourner un moment ...

L'état de la rivière nous préoccupe parce que nous avons encore tous en mémoire ce qu'elle fut, il n'y a pas si longtemps...Nous évoquons l'année dernière au cours du repas qui a suivi l'Assemblée Générale, le Labeauce d'il y a peu ! Il n'y avait pas alors qu'une forme de tourisme, celle qui s'est répandue un peu partout. Quelqu'un disait ce soir là qu'un autre tourisme s'était développée tout d'abord, grâce à l'arrivée importante de peintres, sculpteurs, en un mot d'artistes, au début des années 50, tous soucieux de l'environnement, du respect de l'habitant, et attirés par la beauté du paysage et la gentillesse des Labeaumoises. Et l'idée nous est venue ce soir là, qu'il serait regrettable de ne pas rendre hommage à tous ces artistes, en perpétuant leur souvenir, et à travers leurs œuvres celui du Labeauce qu'ils ont connu et fait connaître. Nous pourrions pour cela rassembler quelques une de leurs œuvres au sein d'une petite structure, ce qui pourrait aussi intéresser le public du festival de musique. D'autant plus que cet élan donné à la culture dans les années 50 se prolonge de nos jours : d'autres artistes prennent la relève, comme en apporte la preuve l'exposition de l'association « Atelier Roches et Soleil », présidée par le peintre Szymczak et dont le vernissage s'est tenu à la mairie le 30 juillet.

Dans la structure à laquelle je pense, et qui ne sera pas un musée, ils auraient eux aussi leur place, bien entendu.

En vue de préparer ce rassemblement d'œuvres d'artistes Labeaumoises, j'avais demandé à Hanna Ben Dov, ici présente, ses impressions de nouvelle arrivante à Labeauce : elle me disait dans une lettre le coup de foudre que fut sa découverte de Labeauce. Elle évoquait « l'authenticité du village qui dégagéait un climat paisible, ou les rochers de toujours, statiques et majestueux, avaient quelque chose de muet et de rassurant ».

Nous ne demandons pas que Labeauce vive dans l'immobilisme, ou retourne aux années passées, mais que nous conservions ce qui était bien autrefois. Par exemple nous renouvelons notre proposition d'étude de la réouverture d'une école : plus de trente enfants actuellement vont par ramassage scolaire, à l'école à Ruoms. Une épicerie a revu le jour cette année. Pourquoi pas une école ??

J'ai répondu à Hanna pour lui dire, entre autres : « J'ai beaucoup aimé ta phrase, où lorsque on se demande jusqu'où Labeauce va changer, on trouve en réponse avec une certaine sérénité la majesté du site immuable et sa douce indifférence à toutes nos agitations. Il ne reste alors qu'à poser nos mains bien à plat sur de grands rochers, pour retrouver le calme et l'émotion première du coup de foudre... »

Ainsi devrait être Labeauce...malgré les évolutions évidentes, essayons de maintenir ce paysage intact.

Grâce à votre participation et votre présence fidèle, j'espère que ce coup de foudre initial pourra perdurer, en nous donnant l'élan nécessaire à la recherche de solutions efficaces.

Merci à vous tous.